

SOMMAIRE DES ANNEXES

Pages

9. — TURQUOISE (suite)

9.E. — NOTES DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES	425
<i>9.E.1. Note du 27 juin 1994, Evolutions possibles au Rwanda</i>	426
<i>9.E.2. Note du 28 juin 1994, Situation au Rwanda et action de la France.....</i>	429
<i>9.E.3. Note du 1^{er} juillet 1994, Eléments pour une solution politique au Rwanda.....</i>	432
<i>9.E.4. Note du 4 juillet 1994, Réunion du 4 juillet 1994.....</i>	435
<i>9.E.5. Compte rendu de l'entretien avec le ministre du plan du gouvernement intérimaire rwandais, 5 juillet 1994</i>	437
<i>9.E.6. Note du 5 juillet 1994, Réunion du 5 juillet 1994.....</i>	439
<i>9.E.7. Note du 5 juillet 1994, Opération Turquoise – Création de la zone humanitaire sûre.....</i>	441
<i>9.E.8. Note du 6 juillet 1994, Réunion du 6 juillet 1994.....</i>	443
<i>9.E.9. Note du 7 juillet 1994, Analyse de la situation</i>	446
<i>9.E.10. Note du 8 juillet 1994, Réunion du 8 juillet 1994.....</i>	449
<i>9.E.11. Note du 11 juillet 1994, Réunion du 11 juillet 1994.....</i>	451
<i>9.E.12. Note du 12 juillet 1994, Réunion du 12 juillet 1994.....</i>	453

**9.E. — NOTES DU MINISTÈRE DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES**

RW/DIVERS/940627D
MINISTERE
DES
AFFAIRES ETRANGERES

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

Paris, le 27 juin 1994

DIRECTION DES AFFAIRES
AFRICAINES ET MALGACHES

Sous-Direction d'Afrique
Centrale et Orientale

9.E.1. Note du 27 juin 1994, Evolutions possibles au Rwanda

Déclassifié

A/S : Evolutions possibles au Rwanda.

1 - S'il parvient à prendre le contrôle total de Kigali, le FPR sera confronté à un choix :

a) Il peut décider d'arrêter les combats et accepter un cessez-le-feu. Plusieurs éléments peuvent l'y inciter :

- l'intervention française, en mettant fin aux massacres, le prive d'un argument majeur,
- il ne tient certainement pas à se trouver confronté à nos troupes,
- il peut estimer que son objectif majeur -éliminer totalement le gouvernement intérimaire et être reconnu comme légitime interlocuteur- est en passe d'être atteint.

b) Mais une telle évolution est loin d'être inéluctable. D'une part, on peut relever qu'à chaque étape précédente la même question s'est posée -notamment après la chute de Gitarama- et qu'à chaque fois le FPR a continué dans l'option militaire. Du côté du gouvernement intérimaire, l'appel à un cessez-le-feu est pressant en raison de la situation sur le terrain, mais les conséquences n'ont pas été tirées des progrès du FPR et de l'isolement international lié aux massacres. D'autre part, le Front n'a pas réellement atteint ses objectifs politiques. Le gouvernement intérimaire est toujours là, ses représentants occupent le siège du Rwanda à l'ONU comme à l'OUA.

c) Si le FPR décide de continuer les combats, il a trois options :

- avancer vers le Sud, en direction de Butare. Cette solution présente pour lui l'avantage de minimiser les risques d'une confrontation avec nous et d'ouvrir plus largement le contact avec le Burundi et son armée. Elle aurait sans doute pour conséquence une recrudescence des massacres en zone gouvernementale et un afflux massif de réfugiés vers Cyangugu, où nous sommes présents, et au Burundi, avec les risques de déstabilisation qui lui sont liés,

- avancer vers Kibuye, pour isoler le "réduit du Nord" où se trouve le gouvernement intérimaire,
- ou attaquer le Nord directement.

d) Ces deux dernières options nous placeraient en situation très délicate : outre les risques de massacres et l'afflux de centaines de milliers de déplacés, nous risquerions très rapidement de nous trouver au contact du FPR.

Nous serons alors confrontés à un choix :

- rester, pour essayer de continuer à protéger les personnes menacées, au risque d'un affrontement avec le FPR,
- nous retirer en sachant que les personnes que nous protégeons seront massacrées,
- nous replier avec ces personnes menacées et les installer à proximité de la frontière zairoise, dans des zones de sécurité humanitaire, telle qu'elles avaient d'ailleurs été proposées par les Américains, avec l'accord du Secrétaire Général, voici quelques semaines.

Si cette troisième solution est sans doute la plus raisonnable, elle pose cependant des problèmes : d'une part, elle ne fait que reculer l'échéance si le FPR poursuit sa progression. D'autre part, c'est l'ensemble de la population qui, fuyant devant l'avance du FPR, souhaitera sans doute trouver refuge dans de telles zones.

2 - La priorité pour nous reste donc plus que jamais l'arrêt des combats.

Si nous l'obtenons, il faudra trouver très rapidement une solution politique. Tout délai sera mis à profit par les uns comme par les autres pour se réorganiser, se réarmer et reprendre les combats.

- les accords d'Arusha doivent rester la base, sans qu'il y ait une renégociation qui pourrait durer des mois. L'accord de Tunis, qui contient des éléments nouveaux (châtiment des responsables de massacres, rôle des radios...) pourrait être incorporé,

- la négociation devrait se nouer entre partis politiques. Si les choses sont assez claires pour le MRND dont devront être éliminés cependant les responsables des massacres, et le FPR, elles sont plus complexes pour les trois partis d'opposition (MDR, PL, PSD) déchirés en tendances favorables au gouvernement ou au FPR. Il faudra s'appuyer en priorité sur les survivants présents dans les organes de direction et sur Faustin TWAGIRAMUNGU, Premier Ministre désigné,

- l'enquête sur les responsabilités dans les massacres doit aller vite,

- pour les armées, la priorité est d'appliquer les dispositions sur le rassemblement et le cantonnement prévues dans les accords d'Arusha.

3 - Nous ne pouvons pas prendre publiquement l'initiative pour obtenir le cessez-le-feu, car nous serions soupçonnés d'avoir cherché à geler la situation sous couvert d'action humanitaire.

Nous devons nous appuyer en priorité :

- sur ceux qui peuvent influencer le FPR : MUSEVENI, les Américains,
- sur le Secrétaire général des Nations Unies,
- sur l'OUA (Tunisie et Secrétaire général),
- sur le facilitateur tanzanien,

en insistant sur les conséquences humanitaires de la poursuite de l'offensive FPR./

AA

Jean-Michel MARLAUD

RW/DIVERS/940628A
 MINISTERE
 DES
 AFFAIRES ETRANGERES

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E
 Paris, le 28 juin 1994

DIRECTION DES AFFAIRES
 AFRICAINES ET MALGACHES

DIRECTION DES NATIONS UNIES
 ET
 ORGANISATIONS INTERNATIONALES

n° 87

9.E.2. Note du 28 juin 1994, Situation au Rwanda
 et action de la France

A/S : RWANDA

Déclassifié

I - SITUATION

A Kigali, les combats se sont intensifiés du fait du FPR.

Les forces françaises opèrent à partir du Zaïre, le long de la frontière sur un axe sud-nord, Cyangugu, Kibuye, Gisenyi. L'opération Turquoise se déroule de façon satisfaisante, mais une tension se développe avec les forces gouvernementales et les milices.

L'objectif est de sécuriser les populations sur le territoire rwandais, mais des religieuses ont été évacuées ainsi que l'épouse et les enfants du Premier Ministre désigné, M. Twagiramungu.

Les efforts d'explication faits à l'égard du FPR ont sensiblement atténué son hostilité à l'opération Turquoise.

Le soutien politique à l'intervention française se renforce (cf note jointe).

M. Léotard, accompagné de Mme Michaux-Chevry, rendra visite aux forces à Goma le 29 juin.

Le Président Museveni propose de se rendre en France le 30 juin (il est à Londres les 28 et 29 juin) pour avoir des contacts à haut niveau.

II - ACTION DE LA FRANCE

- Les forces françaises continuent à limiter leur progression vers l'intérieur du pays. Une attitude de prudence reste nécessaire pour ne pas risquer le contact avec le FPR.

- Le concept de "va et vient" des forces à partir de la frontière est difficilement compatible avec l'objectif de sécuriser les populations. La nécessité de laisser des hommes près des populations menacées va s'accroître avec les tensions dans les relations avec les FAR, déçues de ne pouvoir compter sur notre aide et coupées de leur approvisionnement en munitions par Goma du fait de notre présence.

- Désignation d'émissaires français auprès du FPR et des autorités dans la zone d'intervention de l'opération Turquoise : le Directeur-Adjoint des Affaires Africaines et Malgaches à Goma ; une autre personne doit être désignée pour le FPR.

.../...

- La crainte des conséquences qu'auraient sur notre opération la chute de Kigali et une avancée sensible du FPR vers l'ouest est réelle, en raison du risque d'afflux de personnes déplacées, de réfugiés et de nouvelle flambée des massacres. Nous avons fait connaître notre préoccupation aux Etats-Unis et au Secrétaire Général de l'ONU ; nous pourrions en faire part au Président ougandais.

- Un premier avion d'aide humanitaire (40 t.) destinée aux populations rwandaises arrivera à Goma aujourd'hui.

- Au Burundi, la situation reste tendue. La communauté française est encouragée à anticiper sur ses vacances. Elle est hostile à notre intervention au Rwanda.

Un accord a été trouvé au sein du gouvernement sur le processus d'élection du Président (et la répartition des postes de l'administration entre majorité et opposition). Il doit encore être soumis aux parties.

Le Ministre de la Coopération, M. Roussin, doit se rendre au Burundi et dans les autres pays voisins du Rwanda avec la Troïka, début juillet.

III - ONU

- **Contacts avec le Secrétaire Général.**

Nous avons appelé hier l'attention du Secrétaire Général sur trois points :

* **nécessité d'intensifier les efforts en vue du déploiement de la MINUAR élargie** : l'accent a été mis sur l'action à entreprendre auprès de certains Etats clés à priori les mieux placés pour répondre à l'appel des Nations Unies, tels que l'Italie, le Canada et la Tunisie ainsi que le Pakistan (s'agissant du transfert de son contingent de Somalie). M. Boutros Ghali partage notre analyse, mais nous met en garde ; à ses yeux, le déploiement des 5 500 hommes prévu ne se fera pas en deux mois et par ailleurs le retrait de tout ou partie du contingent pakistanais en Somalie pourrait empêcher l'ONUSOM d'accomplir ses missions.

Le Secrétariat va organiser rapidement une réunion des contributeurs de troupes.

Proposition : il paraîtrait opportun de marquer à nouveau auprès du Secrétariat et des autorités pakistanaises la priorité qui doit être selon nous accordée à la stabilisation au Rwanda, au moins pendant quelques mois, et de déterminer les pays contributeurs potentiels auprès desquels nous devrions effectuer une démarche bilatérale. ---

* **urgence d'une reprise du dialogue politique sous l'égide de M. Sharyar KHAN**, nouveau représentant spécial du Secrétaire Général : M. Boutros Ghali en est conscient, il s'interroge cependant sur les intentions du FPR : celui-ci acceptera-t-il de se prêter au dialogue avant d'avoir remporté une victoire militaire totale ?

- Un contact sera établi jeudi à Goma entre le Général DALLAIRE, Commandant de la MINUAR et le Général LAFOURCADE.

- Information des membres du Conseil.

Les membres du Conseil ont demandé à être informés précisément du déroulement de l'opération Turquoise lors de la séance de consultations informelles de ce jour.

- La question se pose également de l'information des Zaïrois qui ont le sentiment que l'on se conduit en pays conquis.

- Réaction des agences humanitaires de l'ONU. La philosophie de l'opération Turquoise a été présentée au Comité interagences réuni à New York : celle-ci semble avoir été bien comprise. le Secrétariat a souligné, à l'intention des représentants humanitaires, tout le bien qu'il pensait de cette opération./.

RW/DIVERS/940701B
MINISTERE
DES
AFFAIRES ETRANGERES

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

Paris, le 1er juillet 1994

DIRECTION DES AFFAIRES
AFRICAINES ET MALGACHES

L'Ambassadeur de France
au RWANDA

N° 1778 /DAM

9.E.3. Note du 1^{er} juillet 1994, Eléments pour
une solution politique au Rwanda

Déclassifié

A/S : Eléments pour une solution politique au Rwanda.

Un cessez-le-feu suivi d'une solution politique rapide sont indispensables au Rwanda. A défaut, la situation humanitaire continuera de se détériorer et les risques de confrontation entre les éléments participant à l'opération Turquoise et le FPR se multiplieront.

1 - Les accords d'Arusha restent la base d'une solution

Certes, bien des aspects peuvent apparaître aujourd'hui dépassés. Mais le FPR, comme le gouvernement intérimaire, affirment vouloir les respecter (le FPR laissant entendre que certaines dispositions, non précisées, devront être révisées). La priorité après le cessez-le-feu devrait être, non de rediscuter des accords longuement négociés, mais de mettre en place sans délai des institutions.

L'accord de Tunis, qui prévoit notamment le désarmement des milices, le contrôle des radios et le châtiement des responsables de massacres, pourrait y être ajouté.

2 - Le gouvernement intérimaire ne doit pas être forcément l'interlocuteur du FPR

Ce gouvernement continue de s'exprimer aux Nations-Unies comme à l'OUA au nom du Rwanda. Mais le FPR a refusé dès l'origine d'avoir le moindre contact avec lui. Le rapport de forces sur le terrain, comme les exactions commises ou tolérées par ce gouvernement, lui ont fait perdre une bonne part de sa légitimité.

3 - Les institutions doivent avoir une assise politique aussi large que possible.

Si le FPR persiste à nier toute légitimité au gouvernement intérimaire, une négociation peut s'engager avec les principaux partis politiques.

Le FPR risque d'être tenté de confisquer le pouvoir à son profit, en éliminant totalement ses adversaires et en s'associant à quelques Hutus modérés issus de l'opposition, mais dont la représentativité est sujette à caution.

Une telle situation conduirait à une reprise de la guerre, immédiate ou à terme, les autres tendances politiques rwandaises se servant du Zaïre et des campagnes burundaises comme base arrière.

Concrètement, deux questions vont se poser :

- la place du MRND (parti présidentiel). Celui-ci doit être capable de présenter des dirigeants qui n'aient pas de responsabilité directe dans les massacres. Encore faut-il que le FPR n'essaie pas de discréditer tout cadre de ce parti,
- la représentativité au sein des partis d'opposition. Deux de ces partis (MDR et PL) et peut-être les quatre (avec le PSD et le petit PDC) sont divisés en tendances, dont l'une est plutôt favorable au FPR et l'autre hostile. Après l'assassinat de plusieurs dirigeants au lendemain de l'attentat du 6 avril, les organes directeurs ont été reconstitués dans un sens défavorable au Front Patriotique. Celui-ci souhaitera au contraire s'appuyer sur les rescapés plus proches de lui. La dislocation du Rwanda ne permet pas de trancher en ayant recours aux procédures prévues par les partis (élections).

4 - Les coupables des massacres doivent être poursuivis et châtiés

Ce principe est admis et a été rappelé lors de la session extraordinaire de la Commission des Droits de l'Homme à Genève. Trois problèmes se posent :

- la recherche des coupables. Le FPR a sa liste. Un rapporteur spécial a été nommé à Genève. Il a peu de moyens d'investigation, mais indique avoir déjà des listes de noms, en cours de vérification,
- la présomption d'innocence ou de culpabilité. Doit-on laisser n'importe qui accéder à toutes les fonctions (y compris ministérielles ou parlementaires) et les démettre ultérieurement si leur culpabilité est démontrée ou doit-on, comme le souhaite le FPR, éliminer les responsables avant d'installer les institutions ?
- le châtiement : tribunal international ou tribunaux nationaux ?

5 - Le rôle de la communauté internationale reste indispensable

- Compte tenu de l'exode des populations devant l'avancée du FPR et de l'exigüité du territoire, la question de l'établissement de zones de sécurité humanitaires aux frontières du Rwanda va se poser très rapidement. De telles zones, déjà envisagées par les Etats-Unis et le Secrétaire Général des Nations-Unies, permettraient de limiter le flux dans les pays voisins et de dissuader le FPR d'aller trop loin.
.../...

Deux problèmes se poseraient : la place des FAR (admises dans ces zones ou combattant devant elles sans pouvoir reculer), les risques d'infiltration.

- Il est difficile à notre pays de prendre publiquement une initiative, qui nous ferait soupçonner de vouloir geler la situation sur le terrain sous couvert d'intervention humanitaire. Nous devrions travailler en priorité avec les Etats-Unis et le Secrétaire Général des Nations-unies (ainsi que son nouveau représentant spécial) et aussi (mais dans une deuxième étape) avec la Belgique, la Tanzanie (où se trouve actuellement le Président du FPR) et le Secrétaire Général de l'OUA./.

Jean-Michel MARLAUD

MINISTERE
DES
AFFAIRES ETRANGERES

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E
Paris, le 4 juillet 1994

DIRECTION DES AFFAIRES
AFRICAINES ET MALGACHES

DIRECTION DES NATIONS UNIES
ET DES
ORGANISATIONS INTERNATIONALES

N° 1795 /DAM

9.E.4. Note du 4 juillet 1994, Réunion du 4 juillet 1994

Déclassifié

A/S : RWANDA : Réunion du 4 juillet 1994

Situation sur le terrain

Le FPR est entré dans le centre de Kigali. On peut considérer que la capitale rwandaise est tombée. Il faut examiner les conséquences que cet élément peut avoir sur les flots de population.

Opération Turquoise

- En dépit de l'accord obtenu du FPR par l'intermédiaire du Général DALLAIRE, les évacuations effectuées hier 3 juillet dans la région de Butare ont donné lieu au retour à un accrochage avec le FPR qui a tiré sur nos troupes. KAGAME affirme (TD de Kampala) que l'incident était indépendant de lui (fait d'un soldat ignorant les ordres ou provocation du côté gouvernemental).

L'évacuation des 600 orphelins vers le Burundi avec l'ONG "Terre des Hommes" s'est néanmoins déroulée de façon satisfaisante. D'autres opérations ponctuelles ont pu être également menées.

- Les autorités rwandaises intérimaires se sont déclarées opposées à l'arrivée de l'équipe médicale belge. Bien que leur accord ne soit pas nécessaire, cette attitude pose le problème de la sécurité des intéressés.

Création d'une zone humanitaire sûre

Les réactions à notre initiative sont à ce stade peu nombreuses : le Sénégal et la Mauritanie s'y sont déclarés favorables ; cette dernière a annoncé qu'elle interviendrait à Addis Abeba et à Tunis pour la défendre.

Il est demandé à notre Ambassade à Washington de prendre contact avec le Secrétaire Général de l'OUA pour expliquer notre décision.

.../...

Les autorités rwandaises intérimaires se sont élevées contre la création d'une zone qu'elles estiment trop restreinte et qu'elles auraient voulu voir inclure Gisenyi, Gitarama et Butare. Elles considèrent que cette décision est de nature à compromettre le succès de l'opération Turquoise. On ne peut s'attendre, dans ces conditions, à leur coopération pour la neutralisation des milices et des FAR dans la zone.

S'agissant du FPR, malgré l'impression recueillie à travers le Général DALLAIRE qu'il acceptait le principe de la zone telle que nous l'avions délimitée, un représentant anonyme a pris position à Bruxelles contre la création d'une zone humanitaire sûre. M. WARIN, qui devait s'entretenir avec M. BIHOZAGARA hier soir de ce point, devrait avoir des indications plus précises.

KAGAME se trouvant actuellement à Kampala, il est demandé à notre Ambassadeur en Ouganda de chercher à obtenir un entretien avec lui. Il aborderait la question de la zone humanitaire sûre et de son respect par le FPR, la nécessité d'un cessez-le-feu et les intentions du FPR, d'une façon générale les relations entre les forces françaises et le FPR./.

MINISTERE
DES
AFFAIRES ETRANGERES

République Française

Paris, le 5 juillet 1994

DIRECTION DES AFFAIRES
AFRICAINES ET MALGACHES

N°1810/DAM

9.E.5. Compte rendu de l'entretien avec le ministre du plan
du gouvernement intérimaire rwandais, 5 juillet 1994

Déclassifié

COMPTE-RENDU

Objet : Entretien avec le Ministre du Plan du gouvernement intérimaire rwandais.

Je me suis entretenu le 4 juillet avec M. Augustin Ngarabatware, Ministre du Plan du gouvernement intérimaire rwandais. Originaire de Gisenyi, jouissant de la confiance du Président Habyarimana, qu'il accompagnait fréquemment dans ses déplacements à l'étranger, il était un interlocuteur apprécié des bailleurs de fonds en raison de ses compétences et de sa connaissance des dossiers. Il devait abandonner son portefeuille dans le gouvernement à base élargie.

Assez désespéré, mon interlocuteur m'a fait part de son intention de quitter discrètement le gouvernement à bref délai (son attitude après l'attentat du 6 avril témoignait déjà de ses hésitations).

Il s'est montré très pessimiste. Pour lui, le FPR va maintenant constituer un gouvernement qu'il va installer à Kigali, dans lequel figureront ces "Hutus modérés" soutenus par la communauté internationale mais que la population rwandaise considère comme complices du Front. Le FPR va poursuivre son offensive au nord-ouest pour briser définitivement le gouvernement intérimaire et les FAR. Les autorités françaises peuvent s'attendre à voir affluer des centaines de milliers de déplacés dans leur zone de protection humanitaire, d'autres se réfugieront au-delà des frontières. Quant aux partisans du gouvernement, ils lutteront jusqu'au dernier, malgré l'extrême pénurie de munitions (dûe à l'embargo et à l'absence de moyens financiers), car ils savent que le FPR entend de toutes façon les liquider et préfèrent tomber les armes à la main.

Seule une initiative politique de la France et des Etats-Unis pourrait selon mon interlocuteur stopper cette évolution, en contraignant Museveni à interrompre son soutien au FPR et ce dernier à reprendre le dialogue, sur la base des accords d'Arusha, avec le gouvernement intérimaire. Mais la communauté internationale est elle-même divisée et s'accommode fort bien de voir le FPR prendre le pouvoir au Rwanda, même si cela doit l'amener à financer durablement une aide humanitaire aux millions de déplacés et réfugiés...

J'ai saisi l'occasion de cet entretien pour exposer à M. Ngarabatwara, qui repartait ce soir pour Goma via Kinshasa, ce que nous attendons du gouvernement intérimaire dans la zone de sécurité. J'ai aussi attiré son attention sur le caractère inadmissible des émissions de la radio des Mille Collines. Il s'est borné à dénoncer l'indulgence de la communauté internationale envers le FPR, qui massacre lui aussi, et sa radio (Radio Muhabura).

Je note enfin que, selon mon interlocuteur, M. Mbangura, qui était jusqu'au 6 avril Ministre de l'Enseignement Supérieur, exerce les fonctions de directeur de cabinet du Président de la République a.i. depuis la défection de M. Ruhigira. Il a été remplacé à son précédent poste par le directeur général du Ministère./.

J.M. Marlaud

Diffusion :

Elysée : M. Delaye
Matignon : M. de Montferrand
Cabinet : M. Emié
 Mme Loiseau-Ducoulombier
D.A.M. : M. de La Sablière
 Mme Boivineau

9EG

-439-

RW/DIVERS/940705A
MINISTERE
DES
AFFAIRES ETRANGERES

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E
Paris, le 5 juillet 1994

DIRECTION DES AFFAIRES
AFRICAINES ET MALGACHES

9.E.6. Note du 5 juillet 1994, Réunion du 5 juillet 1994

DIRECTION DES NATIONS UNIES
ET DES
ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Déclassifié

- N O T E -

A/S : RWANDA : REUNION DU 5 JUILLET 1994.

I - CREATION D'UNE ZONE HUMANITAIRE SURE

Réactions de nos partenaires

Les pays africains francophones (Tchad, Mauritanie, Sénégal, Zaïre, Burundi, Djibouti, Cote d'Ivoire, Cameroun, RCA, Egypte) ont exprimé leur soutien à notre initiative. Du coté anglophone, l'Ouganda est positif, la Tanzanie prudente.

Parmi les Douze, l'Espagne et le Portugal sont les seuls à s'être exprimé. Ils appuient notre initiative.

Des autres pays européens, la Finlande et la Turquie se montrent plutôt favorables.

Inquiétudes exprimées

Notre initiative rencontre le plus souvent les interrogations de nos partenaires qui retiennent deux aspects :

- les forces françaises vont bloquer l'avancée du FPR, lequel continue, à Bruxelles comme à Londres, de critiquer notre décision,

- surtout, nos partenaires estiment qu'ainsi nos forces vont protéger les responsables des massacres (milices et personnalités politiques).

Pour faire face à ces critiques, et principalement à la seconde, il faudrait convaincre le rapporteur spécial de la Commission des Droits de l'Homme et, le moment venu, la Commission d'Enquête créée par le Conseil de Sécurité de venir enquêter dans la zone humanitaire sûre. D'autre part, les informations en notre possession concernant les responsables des massacres doivent être, sans délai, communiquées à M. DEGNI SEGUI.

.../...

Radio des Mille Collines

Yannick GERARD demande, à juste titre, d'être informé du contenu des émissions (en kinyarwanda) de la radio des Milles Collines. Les services pourraient être invités à écouter cette radio.

II - O.N.U.

Conseil de Sécurité

Le Secrétaire Général doit très rapidement rendre public son soutien à la création de la zone.

M. Boutros Ghali recommande de limiter notre action à une simple information du Conseil.

Liaison avec le Représentant Spécial

Le Secrétaire Général est disposé à établir une liaison entre son Représentant Spécial et les responsables français à GOMA.

Action des agences de l'O.N.U

M. Boutros Ghali est prêt à nous aider à mobiliser le HCR et les autres agences. Une réunion aura lieu aujourd'hui à New York pour définir les modalités pratiques de cette collaboration.

MINUAR

Le Secrétaire Général accueille favorablement notre intention d'équiper des contingents africains.

Le Ghana confirme que son contingent sera au Rwanda pour le 14 juillet.

La réunion des pays contributeurs doit avoir lieu aujourd'hui à New York.

Le Japon entend demander la constitution d'un fonds spécial pour l'équipement de la MINUAR en vue d'y apporter une contribution.

9E7

- 441 -

RW/DIVERS/940705E
MINISTERE
DES
AFFAIRES ETRANGERES

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E
Paris, le 5 juillet 1994

DIRECTION DES AFFAIRES
AFRICAINES ET MALGACHES

Sous-Direction d'Afrique
Centrale et Orientale

N° 1830 /DAM

- N O T E -

A/S : RWANDA

OPERATION TURQUOISE. CREATION DE LA ZONE HUMANITAIRE SURE

Réactions de nos partenaires :

- Le Secrétaire Général des Nations Unies a, dans une déclaration, publiquement apporté son soutien à notre initiative.

- les pays africains francophones ont exprimé leur soutien à notre initiative ; du côté anglophone, l'Ouganda et la Tanzanie sont favorables,

- du côté des Douze, l'Espagne, le Portugal et la Grèce nous appuient.

Dans l'ensemble cependant les réactions sont extrêmement réservées avec deux inquiétudes :

- les forces françaises risquent de bloquer l'avancée du FPR,
- elles vont protéger les responsables des massacres.

Pour faire face à ces critiques, et principalement à la seconde, nous avons demandé au rapporteur spécial de la Commission des Droits de l'Homme de venir recueillir des informations sur les responsables des massacres et marqué notre disponibilité à communiquer les éléments en notre possession.

De même, un effort d'explication est fait sur le concept et le contenu de la zone humanitaire.

Des contacts que nous avons avec le FPR et des déclarations publiques du Général KAGAME, il ressort que le Front ne cherchera pas le contact avec les forces françaises et que le principe de la zone est accepté. Les conditions de notre activité dans cette zone sont actuellement en discussion par l'intermédiaire du Général DALLAIRE.

.../...

Du côté des FAR, notre décision a été accueillie avec une grande réserve, les forces gouvernementales ayant souhaité la constitution d'une zone plus large dans laquelle elles auraient été à l'abri du FPR.

Concept et contenu de la zone humanitaire sûre

Une note conjointe du Ministère de la Défense et du Ministère des Affaires Etrangères propose une définition du concept avec ses dimensions, militaire, humanitaire et politique.

AIDE HUMANITAIRE

L'aide alimentaire et médicale apportée par la France ne peut nullement répondre aux besoins considérables des populations en détresse. La mobilisation de la communauté internationale s'impose : devant la frilosité des ONG, l'action de la France porte sur les agences des Nations Unies (PAM, UNICEF, HCR).

SITUATION POLITIQUE

Avec la chute de Kigali et la prise de contrôle de Butare, le FPR est en position de force et son chef militaire a annoncé la constitution prochaine d'un gouvernement à "base élargie" et la déclaration d'un cessez-le-feu unilatéral.

D'ores et déjà, la situation des autorités intérimaires installées à Gisenyi est précaire. Les Etats-Unis ont l'intention d'officiallement retirer leur reconnaissance à ces autorités. La France ne reconnaît pas les gouvernements mais a déjà pris ses distances à leur égard. Nous pourrions publiquement marquer cette position.

Il serait utile d'amener KAGAME à préciser ses intentions, s'agissant de la constitution d'un gouvernement. Nous devrions lui faire valoir l'intérêt qu'il y a à long terme pour le Rwanda qu'il s'appuie sur une base politique véritablement large. Nous pourrions, si son projet paraît acceptable au regard des principes d'Arusha, lui proposer de traiter ce gouvernement en véritable représentant du Rwanda s'il accepte en échange notre présence dans la zone humanitaire.

MINUAR ET CONTRIBUTIONS AFRICAINES

Afin de répondre à notre souci d'assurer notre relève d'ici la fin juillet par des contingents de la MINUAR, nous travaillons à la constitution d'un bataillon interafricain. Des concertations entre les Ministères de la Défense et de la Coopération, il ressort que la mise sur pied rapide de cet élément implique qu'il soit d'abord constitué au sein de l'opération Turquoise. Cette approche fait peser le risque qu'il soit réfuté par le FPR au moment de son transfert dans la MINUAR, dont les éléments doivent recueillir l'accord des deux parties. Mais c'est la condition de son arrivée rapide./.

RW/DIVERS/940706A
MINISTÈRE
DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

Paris, le 6 juillet 1994

DIRECTION DES AFFAIRES
AFRICAINES ET MALGACHES

9E8

DIRECTION DES NATIONS-UNIES
ET DES
ORGANISATIONS INTERNATIONALES

N° 1834 /DAM

- N O T E -

A/S : RWANDA : réunion du 6 juillet 1994

- Création de la zone sûre :

Par la voix de son porte-parole, le Secrétaire Général de l'ONU a donné publiquement son appui à notre décision (en se référant au §4 de la résolution 925).

- Réactions de nos partenaires

Cf. tableau ci-joint.

- Modalités de la zone sûre

Des discussions sont en cours avec le FPR, par l'intermédiaire du Général DALLAIRE, sur les modalités de mise en oeuvre du concept de zone humanitaire sûre.

Des instructions ont été données au Général GERMANOS qui se trouve à Goma sur les points évoqués par le Général DALLAIRE, la note conjointe du Ministère des Affaires Étrangères et de celui de la Défense servant de base à ces instructions :

- 1) Délimitation de la zone.
- 2) Statut des forces du FPR dans la zone.
- 3) Statut des FAR dans la zone.
- 4) Statut des FAR entre la zone et la ligne avant du FPR.
- 5) Arrestation et poursuite des responsables des massacres.
- 6) Communication et liaison entre nos forces et la MINUAR.

D'une façon générale, l'approche du Général DALLAIRE témoigne de son intention d'impliquer la MINUAR dans la zone, ce qui devrait faciliter notre départ. Elle semble également montrer qu'à court terme (après cantonnement des FAR) le Commandant de la MINUAR estime que le FPR pourra y circuler relativement librement.

- MINUAR

- La réunion des contributeurs prévue hier à New York a été reportée au 7 juillet. Le Japon y a été invité.

- En raison de déclarations du FPR sur la brutalité des troupes togolaises, le Secrétariat ne sollicitera du Togo que la mise à disposition d'observateurs militaires.

- Les Etats-Unis sont actifs pour inciter les membres de l'Union Européenne à fournir un appui "politique, logistique et matériel" à la MINUAR renforcée.

- L'Italie exclut apparemment d'envoyer des hommes au Rwanda dans la MINUAR II.

- Sans remettre en question son intention de participer à la MINUAR II, la Tunisie a décidé de retirer ses 40 observateurs militaires actuellement à Kigali.

- La MINUAR I, actuellement composée de 478 hommes (à Kigali), va solliciter l'accord des parties pour déployer, de chaque côté de la limite orientale de la zone humanitaire, les 111 observateurs repliés à Nairobi./.

RW/DIVERS/940706B
MINISTERE
DES
AFFAIRES ETRANGERES

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

Paris, le 6 juillet 1994

DIRECTION DES AFFAIRES
AFRICAINES ET MALGACHES

Sous-Direction d'Afrique
Centrale et Orientale

- N O T E -

A/S : Réactions à la création d'une zone humanitaire sûre au Rwanda.

PAYS EUROPEENS

Appui à notre initiative :

Espagne	Finlande
Portugal	Turquie
Grèce	
Italie	
Allemagne	

Prudence réservée :

Irlande
Royaume-Uni

PAYS AFRICAINS

Appui à notre initiative :

Tchad	Ouganda
Mauritanie	Tanzanie
Sénégal	
Zaïre	
Burundi	
Gabon	
Djibouti	
Côte d'Ivoire	
Cameroun	
R.C.A.	
Egypte	

Prudence réservée :

Tunisie
Algérie

Désapprobation :

Ethiopie
Secrétariat Général de l'OUA

MINISTERE
DES
AFFAIRES ETRANGERES

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

Paris, le 7 juillet 1994

DIRECTION DES AFFAIRES
AFRICAINES ET MALGACHES

1869

- N O T E -

A/S : RWANDA.

SITUATION SUR LE TERRAIN

- Le dispositif de l'opération Turquoise est complètement déployé : 2 500 hommes avec 3 pôles d'activité au Rwanda (Kibuye, Cyangugu, Gikongoro). L'EMMIR est en activité et va être rapidement saturé.

- Les unités du FPR ont arrêté leur mouvement à quelques kilomètres de nos forces.

Des contacts entre le chef d'état major des FAR et le Général KAGAME, par l'intermédiaire du Général DALLAIRE, sont en cours. Ils pourraient déboucher sur une trêve, puis un cessez-le-feu, sur la base de l'accord conclu à Tunis.

- La situation humanitaire est catastrophique pour les populations déplacées qui dépassent les 600 000 dans la zone de sécurité.

EVOLUTION POLITIQUE

- Le Général KAGAME a annoncé que le FPR allait former un gouvernement d'union nationale dirigé par un Hutu. Nous faisons passer le message, par notre émissaire, que ce gouvernement doit s'appuyer sur une large base, incluant des éléments du MRND (parti du Président HABYARIMANA).

M. TWAGIRAMUNGU, Premier Ministre désigné dans les accords d'Arusha, partage notre approche. Il a été contacté, hier soir, par le FPR. Il s'est déclaré disponible pour former le gouvernement à deux conditions : conclusion d'un cessez-le-feu avant sa constitution et large représentativité.

- Le problème se pose de nos relations avec les autorités politiques à Gisenyi : ces dernières sont en fait discréditées et les contacts déjà établis, par l'intermédiaire du Général DALLAIRE, entre le chef d'état major des Armées et le FPR montrent que le véritable interlocuteur du côté gouvernemental est militaire.

.../...

Dans ces conditions, il n'apparaît pas souhaitable d'entretenir des contacts avec les personnalités de Gisenyi, étant entendu qu'en tant que de besoin, des rencontres avec les autorités locales auront lieu pour faciliter le déroulement de l'opération Turquoise. Pour éviter que cette attitude n'ait des conséquences négatives sur la sécurité de nos forces, aucune déclaration publique faisant état de notre attitude ne sera faite à ce stade.

- Les relations avec le FPR sont établies à travers le Général DALLAIRE, par la communication directe installée par le Ministère de la Défense entre le Général LAFOURCADE et le Général KAGAME ainsi que par l'intermédiaire de l'émissaire désigné, M. Jacques WARIN. Ce dernier part ce soir pour Kampala après avoir demandé à rencontrer le Général KAGAME.

ZONE HUMANITAIRE SURE

- Conseil de Sécurité

Les membres du Conseil de Sécurité ont officiellement autorisé, le 6 juillet, le Président à accuser réception de la lettre de M. BOUTROS GHALI, l'informant de la création d'une zone sûre (seule la Chine a fait une déclaration rappelant son abstention sur la résolution 929).

- Modalités de mise en oeuvre de la zone

Elles ont été discutées entre le Général GERMANOS et le Général DALLAIRE, globalement mandaté par le Général KAGAME, à Goma le 6 juillet. D'une façon générale, notre approche a été acceptée.

A l'ONU, les préoccupations exprimées portent sur la nécessité de désarmer les milices et les FAR, ce que nous estimons impossible et peu souhaitable, étant entendu qu'un appel à la remise des armes a été lancé. D'autre part, la demande est exprimée que nos forces interviennent directement pour l'arrestation et la détention des auteurs des massacres : il s'agit là d'une action qui, en dehors des flagrant délits, ne relève pas du mandat qui nous a été donné, mais nous nous montrons disposés à faciliter la tâche de ceux qui en seront chargés et qui dans notre esprit doivent être des policiers relevant de la MINUAR.

- L'Argentine a offert de participer à l'opération Turquoise avec un élément médical. Cette proposition est significative de l'évolution des réactions à l'égard de notre initiative, notamment après les déclarations du Général KAGAME montrant qu'il n'entendait pas s'y opposer.

MINUAR

L'arrivée imminente du renfort ghanéen se confirme (réouverture spéciale de l'aéroport de Kigali). Le Général DALLAIRE souhaite les déployer dans le Nord-Ouest (zone FAR) afin de dissuader les parties d'y reprendre les combats, ainsi que, pour quelques uns dans notre zone.

DROITS DE L'HOMME

Le Centre des Droits de l'Homme s'est montré intéressé par l'invitation adressée à M. DEGNI SEGUI à venir dans notre zone. 6 enquêteurs devraient être rapidement recrutés et travailler, tant pour la Commission d'Enquête, que pour le Rapporteur Spécial. Nous nous sommes déclarés disposés à leur donner les informations en notre possession et à assurer leur sécurité.

SITUATION HUMANITAIRE

La mobilisation de la communauté internationale est encore totalement insuffisante. Du côté des ONG, seules le CICR, CARITAS-SECOURS CATHOLIQUE et CATHOLIC RELIEF sont actives.

Les agences des Nations Unies commencent à bouger : le HCR est disposé à travailler au Rwanda si le Département de l'Action Humanitaire lui en donne l'autorisation. Le PAM devrait également bientôt intervenir.

Sur le plan des Etats, la Grande Bretagne envoie une mission pour évaluer les besoins./.

RW/DIVERS/940708A
 MINISTERE
 DES
 AFFAIRES ETRANGERES

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

Paris, le 8 juillet 1994

DIRECTION DES AFFAIRES
 AFRICAINES ET MALGACHES

DIRECTION DES NATIONS UNIES
 ET DES
 ORGANISATIONS INTERNATIONALES

N° 1882 /DAM

- N O T E -

A/S : RWANDA : Réunion du 8 juillet 1994

SITUATION SUR LE TERRAIN

- La situation se stabilise à Kigali. L'aéroport a été réouvert.

- Les émissions de radio hostiles à la MINUAR et au Général DALLAIRE ont cessé.

- D'autre part, le Président burundais par intérim demande officiellement la neutralisation de la radio pirate du Palepihutu installée près de Bugarama.

EVOLUTION POLITIQUE

- Le représentant spécial du Secrétaire Général, M. KHAN, est arrivé à Kigali. Il a rencontré M. GERARD à Goma, hier. Il a eu des contacts avec les autorités de Gisenyi et appuie l'action du Général DALLAIRE en faveur d'un cessez-le-feu dont la conclusion pourrait être rapide.

- M. TWAGIRAMUNGU a finalement été contacté par le FPR et a accepté de constituer le gouvernement. Il estime qu'il faudra au moins deux semaines pour le faire. Il doit se rendre à Kigali la semaine prochaine. Il continue ses attaques contre l'opération Turquoise et l'attitude de la France à l'égard des autorités de Gisenyi.

- Le rendez-vous de M. WARIN avec le Général KAGAME devrait être fixé aujourd'hui.

TUROQUOISE

M. GAHINA, du bureau politique du FPR, a adressé en tant que "représentant des nouvelles autorités du Rwanda depuis la prise de Kigali", une lettre au Président du Conseil de Sécurité dans laquelle il indique les vues du FPR sur la zone humanitaire sûre : elle devrait être strictement réservée aux civils, les forces et les miliciens s'y trouvant devraient être désarmés et les responsables des massacres appréhendés ; le FPR demande une déclaration du Conseil sur le concept de zones humanitaires. Cette lettre n'a pas été évoquée par le Président du Conseil.

.../...

MINUAR

- 206 Ghanéens sont arrivés à Kigali hier. 280 supplémentaires sont attendus vers le 14 juillet.

- La réunion des pays contributeurs, qui s'est tenue hier, laisse penser que d'ici fin juillet, 1 200 à 1 500 hommes seront déployés, mais ce n'est qu'à la fin du mois d'août que la MINUAR devrait approcher les effectifs de 5 500 autorisés par la résolution 918 du Conseil de Sécurité.

- Le détail des contributions est le suivant :

- . Ghana : 500 pour le 14 juillet et 300 après.
- . Zimbabwe : 150 avant la fin juillet.
650 fin août.
- . Nigéria : 300 fin juillet, début août.
500 fin août.
- . Ethiopie : 800 à une date indéterminée.

Le problème se pose toujours, non seulement de leur équipement, mais aussi d'une "aide financière spécifique".

Le Mali va envoyer 5 observateurs de police civile.

Les Pays-Bas (camions, véhicules 4x4, générateurs), l'Italie (un C 130, location de camions citernes), le Royaume Uni (location de 50 camions), les Etats-Unis (location de 50 VAB, éventuellement 40 autres) ont annoncé une aide en matériel.

AIDE HUMANITAIRE

- Le FPR n'a plus d'objection à une aide humanitaire d'Etat française, soit à partir de l'Ouganda, soit par l'aéroport de Kigali.

- M. LAROME a fait le point des populations déplacées dans le pays. Pour la seule zone de Gykongoro, les besoins actuels sont estimés à 500 tonnes de nourriture par jour. Les besoins en couvertures et médicaments sont énormes.

Les civils fuyant Kigali en direction de Gisenyi et Ruhengeri se trouvent dans une situation encore plus difficile que les déplacés du Sud-Ouest./.

RW/DIVERS/940711A
MINISTERE
DES
AFFAIRES ETRANGERES

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

Paris, le 11 juillet 1994

DIRECTION DES AFFAIRES
AFRICAINES ET MALGACHES

DIRECTION DES NATIONS UNIES
ET DES
ORGANISATIONS INTERNATIONALES

N° 1904 /DAM

- N O T E -

A/S : RWANDA - Réunion du 11 juillet 1994.

SITUATION SUR LE TERRAIN

Le FPR continue sa poussée dans le Nord-Ouest vers Ruhengeri.

Les déplacés dans la zone humanitaire sûre sont évalués à 1,2 million. 500 000 se trouveraient dans la partie Nord-Ouest du pays.

Les milices durcissent leur position dans la zone humanitaire sûre.

PROJET DE CESSEZ-LE-FEU

Le FPR a raidi sa position et semble exclure maintenant toute négociation, que ce soit avec les autorités de Gisenyi ou même avec les FAR. Il a annoncé un cessez-le-feu unilatéral assorti de conditions qui ne sont pas encore connues, mais qui, de l'avis du représentant spécial du Secrétaire Général, ne seront pas acceptables par l'autre partie. M. KHAN conseille néanmoins au gouvernement intérimaire de s'engager dans une négociation de ces conditions.

Certains généraux (Gatsinzi et Rusatire) se sont désolidarisés des autorités de Gisenyi. Leur audience serait cependant limitée à certains soldats dans notre zone. Il est à noter que, contrairement à ce qui avait été envisagé, le Chef d'Etat Major des FAR, le Général Augustin BIZIMUNGU, ne s'est pas associé à leur initiative.

ZONE HUMANITAIRE SURE

Pour mémoire, il convient de mentionner la demande des autorités de Gisenyi d'extension de la zone humanitaire sûre au Nord-Ouest du Rwanda.

Une équipe du HCR et du PAM devait se rendre le 10 juillet à Cyangugu, puis Gikongoro, en vue d'effectuer une première évaluation avec les responsables français concernés.

RELATIONS AVEC LA MINUAR

Un accord étant intervenu entre le Général LAFOURCADE et le Général DALLAIRE sur un échange de détachements de liaison, un détachement français devrait arriver à Kigali ce 11 juillet.

DESIGNATION DES RESPONSABLES DES MASSACRES

Une accélération des travaux d'enquête des Nations Unies est probablement nécessaire. Nous avons déjà alerté le rapporteur spécial et le Centre des Droits de l'Homme à Genève sur l'urgence qui s'attache à l'envoi rapide des enquêteurs sur le terrain.

La résolution 935, créant la commission d'experts, invite les Etats et ONG en possession de témoignages, à les transmettre à cette commission avant le 31 juillet.

RW/DIVERS/940712A
MINISTERE
DES
AFFAIRES ETRANGERES

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

Paris, le 12 juillet 1994

DIRECTION DES AFFAIRES
AFRICAINES ET MALGACHES

9E12

Sous-Direction d'Afrique
Centrale et Orientale

N° 1931 /DAM

- N O T E -

A/S : RWANDA : réunion du 12 juillet 1994.

I - SITUATION SUR LE TERRAIN

Le FPR semble continuer sa poussée dans le nord-ouest.

A Kigali, la vie connaît un début de normalisation.

II - VISITE DU PREMIER MINISTRE ET DU MINISTRE A NEW YORK

Les messages ont été clairs :

- nécessité d'une relève rapide de la force Turquoise par la MINUAR,
- gravité de la situation humanitaire et urgence d'une mobilisation de la communauté internationale.
- volonté de la France que les coupables des massacres soient identifiés et punis,
- besoin d'un règlement politique pour un retour durable de la paix au Rwanda.

En écho aux propos du Premier Ministre, le FPR a demandé le retrait des forces françaises du Rwanda pour le 31 juillet, comme annoncé initialement par la France.

III - CONTACTS AVEC LES AUTORITES DE GISENYI

Le "Ministre de la Défense" a demandé à voir M. GERARD à partir du 13 juillet. La question est de savoir s'il convient, de l'avis des militaires, de déroger à la règle qui a été fixée de ne plus avoir de contacts avec les autorités de Gisenyi.

IV - SITUATION HUMANITAIRE

Sur le plan bilatéral, les aides se font encore attendre. La Grèce pourrait faire un geste mais n'envisage pas d'assurer le transport au-delà de Nairobi.

Du côté des institutions :

- ECHO a octroyé 19 MECU d'aide pour le Rwanda et les pays voisins,
- le PAM continue à arguer de la répartition des tâches avec le CICR pour limiter son intervention dans notre zone humanitaire,
- le HCR est décidé en revanche à agir au Rwanda et s'attend à devoir faire face au problème posé par l'installation dans la zone du FPR de tutsi réfugiés en provenance du Burundi et de l'Ouganda./.